

La formation de nurses prend toujours plus d'extension aussi. Quatre détachements d'infirmières s'exercèrent en particulier, avec zèle, en vue du concours organisé à l'occasion de la IX^e Conférence internationale, et celui qui remporta le prix ne dépassa pas beaucoup les autres par le nombre des points obtenus.

Du transport des blessés dans les combats maritimes

Parmi les nombreux travaux qu'a suscités le dernier concours de S. M. l'Impératrice Maria Féodorovna, plusieurs mériteraient d'être présentés aux lecteurs du *Bulletin*.

Signalons aujourd'hui le mémoire de M. le médecin général Dr Stokes des Etats-Unis sur la question du transport des blessés entre les vaisseaux de guerre, les bateaux hôpitaux et la côte, mémoire que l'auteur a bien voulu nous soumettre en manuscrit et dont nous donnerons ici un résumé.

Le développement considérable des armements a changé du tout au tout, déclare l'auteur, la situation faite aux blessés dans les combats sur mer et l'organisation actuelle des secours ne répond plus aux besoins. Qu'on en juge par la seule considération que c'est jusqu'à 8 et 10 tonnes de métal que peut lancer par minute, aujourd'hui, un seul vaisseau de guerre. Un duel entre deux dreadnoughts amènerait la destruction de l'un d'eux après 5 minutes de lutte et après une demi-heure les munitions seraient épuisées dans un combat entre deux flottes modernes.

Pour ce qui regarde la proportion des blessés, ainsi que la nature des blessures, il est aisé de constater que la rapidité du tir, la concentration des combattants sur un petit espace, les explosions, dégagements de gaz, etc., multiplient rapidement le nombre des victimes et la gravité des accidents. Qu'on ajoute à ces conditions les difficultés inévitables opposées à l'action sanitaire sur un vaisseau, l'insuffisance des bateaux de sauvetage, l'impossibilité d'assurer

l'insubmersibilité des vaisseaux, et l'on voit combien difficile sera sur mer le secours aux blessés.

En supposant le chiffre très peu élevé de 20 % de victimes après un combat naval, il faudrait compter sur 70 à 80 morts et 225 blessés par navire de guerre, et, sur ce nombre, 150 environ ne pourraient subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Or ni le personnel ni le matériel sanitaires actuels d'un vaisseau de guerre ne suffiraient à la tâche qui résulte de ce fait.

L'auteur critique, en passant, l'établissement de postes de pansements sur les vaisseaux pendant un combat ; le transport des malades qui en résulte constituant une perte de temps et de bras, et un danger même pour les malades.

Il conclut à une augmentation du matériel sanitaire sur les vaisseaux de guerre et à la création de corps de réservistes, médecins et infirmiers, formés spécialement en vue de la tâche qui leur incomberait dans ces circonstances spéciales. Cette tâche viserait plus particulièrement le transport. Un bâtiment pouvant contenir mille blessés serait assigné à chaque division de la flotte ; sur ce vaisseau prendraient place les médecins de réserve et leur personnel infirmier, placés sous la direction d'officiers sanitaires en activité de service, dans la proportion de 5 officiers de réserve et 60 infirmiers sous les ordres d'un médecin militaire. Tout ce personnel serait instruit dans tous les détails du service qu'il aura à fournir à bord, soit pour l'aménagement des locaux destinés aux blessés, soit pour les soins à leur donner. Ces unités sanitaires ne seraient embarquées sur les vaisseaux combattants auxquels elles sont attribuées que pendant les intervalles ou à l'issue d'un engagement, et leur tâche consisterait à limiter les soins aux exigences d'un transport exécuté dans de bonnes conditions et aussi rapidement que possible. Les vaisseaux hôpitaux aménagés pour les transports de blessés visiteraient à tour de rôle tous les vaisseaux de guerre en activité, de façon à assurer une constante évacuation des blessés, lesquels seraient, au plus tôt, transbordés dans les ambulances préparées d'avance sur la côte.

De la sorte, le personnel sanitaire des vaisseaux de guerre, insuffisamment installé pour les soins à donner aux blessés et en nombre insuffisant aussi, serait secondé efficacement par le personnel des transports sanitaires, simples vaisseaux de passagers aménagés à cet effet. Ces mêmes vaisseaux viendraient au secours des unités combattantes sur le point de sombrer et pourraient sauver ainsi, à l'occasion, bien des vies en péril.

Il va sans dire que les transports sanitaires devront observer toutes les clauses de la Convention de Genève et seront neutralisés sous l'insigne et le drapeau de la Croix-Rouge.

L'auteur propose d'instruire par des exercices réguliers et fréquents le personnel sanitaire destiné à ces fonctions. Ces exercices seraient dirigés par des officiers et exécutés à bord même des vaisseaux par le moyen des signes muets. Quant au personnel médical, il pourrait se recruter parmi les médecins civils qui seraient instruits, pour ces fonctions spéciales, par des médecins militaires. En échange de ce service, chacun des médecins civils grouperait autour de lui, parmi ses élèves, étudiants ou assistants dans les hôpitaux, au moins dix aides compétents. De la sorte, ce corps de réserve médicale, animé d'un esprit d'entente et entraîné à ses fonctions, fournirait un organisme sanitaire des plus précieux sous l'égide de la Croix-Rouge.

Pour ce qui regarde le choix des vaisseaux à adapter à ce service, il serait sans doute facile de s'en procurer un nombre suffisant, vu que leur service serait probablement de peu de durée et leur aménagement facile pour le but auquel ils seraient temporairement attribués ; les blessés, en effet, n'auraient vraisemblablement à y séjourner que quelques jours au plus avant d'être débarqués à la côte. L'auteur pense que les vapeurs affrétés pour le transport des bestiaux se prêteraient le mieux à cet usage, avec de légères modifications toutefois, parmi lesquelles il recommande l'adaptation de quelques hamacs. Tout ce qui se rapporte aux traitements, aux appareils médicaux et autres, aux transports à bras, aux approvisionnements, etc., serait

préparé à l'avance et chargé sur le vaisseau transport. En outre celui-ci devra être muni d'un nombre suffisant de canots en bon état de navigation, dans chacun desquels seront logés des brancards appropriés aux transports sur les vaisseaux de guerre.

Quant au matériel sanitaire des vaisseaux destinés au transport des blessés, chaque unité sanitaire de réserve composée de 15 officiers médecins et de 60 aides ou infirmiers, aurait à fournir à chaque vaisseau de combat 2400 cartouches de pansement de grandeurs diverses, 60 rouleaux de pansement adhésif, 60 tourniquets, 360 attelles, 120 douzaines d'épingles de sûreté et 60 brancards-gouttières.

Les officiers médecins apporteront avec eux les instruments et les remèdes de première nécessité : seringues hypodermiques, médicaments sous forme de comprimés, chloroforme, teinture d'iode, acide picrique, vaseline, etc.

De son côté, chacun des aides ou assistants sanitaires devra porter avec lui 40 cartouches de pansement, 12 bandes, un rouleau de tissu adhésif, un tourniquet, six attelles et 2 douzaines d'épingles de sûreté.

A chaque médecin de la réserve seraient attachés quatre assistants dont l'un serait chargé de l'inscription du blessé avec son diagnostic, etc., un autre des anesthésies et les deux autres des pansements.

L'auteur recommande l'adjonction, aux cartouches de pansements, d'un tissu protecteur ou treillis métallique, excellent mode de fixation des pansements ; il est d'autre part, lui-même, l'inventeur d'une gouttière qui permet l'immobilisation de tout le corps, la fixation de la partie blessée, en même temps qu'elle sert de brancard. De la sorte on peut manier le blessé suivant toutes les circonstances imposées par le transport, le traîner, le hisser au bout d'une corde ou le long d'une échelle, l'incliner dans tous les sens, le renverser même, sans le déplacer. On appréciera l'importance de ce moyen à bord des vaisseaux, l'immobilisation du blessé primant dans ce cas toute autre condition dans la question de son transport.

• L'auteur critique à cet égard quelques gouttières em-

ployées pour ce but dans d'autres flottes ; ces gouttières, trop enveloppantes, resserrent le thorax, gênent la respira-



tion et sont dangereuses de ce fait en cas de chute ou de choc. Avec son appareil, par contre, les pièces fixatrices placées



sous les aisselles et autour des hanches, laissent les organes respiratoires parfaitement libres. La gouttière-blancard du Dr Stokes est résistante aux chocs, légère et peu volumi-

neuse ; nous en donnons ci-joint deux reproductions qui permettront de s'en faire une idée assez précise.

Pour ce qui regarde les soins définitifs à donner aux blessés, l'auteur n'en envisage l'opportunité qu'une fois ceux-ci arrivés dans une station sanitaire de la côte.

En terminant, le Dr Stokes examine les éventualités diverses du fonctionnement des vaisseaux de transport et de leur personnel sanitaire auxiliaire lors d'un combat naval, pendant et après le combat, le triage des blessés et des morts, le rôle des différents groupements du personnel, l'entente avec les autorités militaires de la flotte, etc., et il émet l'espoir que, bien que non encore mis en œuvre dans un combat réel, l'ensemble de son projet sera apprécié par les hommes du métier.

M. le Dr Stokes est, croyons-nous, un des premiers auteurs qui ait cherché à faire intervenir des formations sanitaires de la Croix-Rouge, nettement organisées pour ces fonctions, dans les combats sur mer ; à ce titre son étude présente un réel intérêt et attirera l'attention des hommes compétents.

Dr FERRIÈRE.

Vaccination antityphique

On oublie un peu trop, aujourd'hui que la vaccination antityphique a obtenu droit de cité en Europe, et il semble, à lire certains travaux récents, qu'on vient de l'y découvrir, tandis que cette mesure prophylactique est adoptée depuis plus de deux ans dans les colonies anglaises et aux Etats-Unis, où près de deux cent mille inoculations ont déjà été pratiquées avec un succès complet. Aux Etats-Unis, la vaccination antityphique est devenue même, depuis plus d'une année, obligatoire pour les armées de terre et de mer expédiées dans des localités suspectes.

Nous avons donné déjà, à ce sujet, des statistiques concluantes¹. Relevons encore celle-ci² : En 1898, à l'occasion

¹ Voy: T. XLIII, pp. 37, 162.

² *Archives médicales belges*, septembre 1912, p. 192.